

PROCES-VERBAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 18 novembre 2015

L'an deux mil quinze, le dix-huit novembre à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bernard DELAUNAY, Maire.

Nombre de Conseillers

Municipaux :

En exercice : 19
Présents : 16
Pouvoirs : 1
Votants : 17

Date de la convocation :

10 novembre 2015

Date d'affichage :

10 novembre 2015

Présents : MM. Michel BRARD - - Catherine LEBOUcq - Michel BENEDETTI - Cécile BOULDÉ - Jean-Luc VALLET - Adjoint
Marc LIBERT - Madeleine DENIS - Karine HUART - Jean-Marc COSTENTIN - Anne LEGOUBE - Nicolas HARDY - Charles DAVENEL - Patricia PAUTONNIER - Sébastien TROUVÉ - Anne-Marie VEILLÉ
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Aline JOSSE donne pouvoir à Cécile BOULDÉ -

Absent : Dominique FROC - Christian THÉBAULT

Secrétaire de séance : Michel BENEDETTI est désigné comme secrétaire de séance

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance.
- Adoption du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 21 octobre 2015
- Projet du lotissement François Bordais - Schéma d'aménagement global - Commission urbanisme
- Projet du terrain de football - Commission des sports
 - . Avant - projet détaillé
 - . Avenant n° 1 honoraires études du maître d'œuvre (délibération)
- Projet du bâtiment de l'ancien presbytère
- Compte-rendu de la commission des Affaires scolaires et sociales
- Compte-rendu de la commission espaces verts - environnement
- Schéma de coopération Intercommunale (délibération)
- Subventions - TAPS - Intervenants extérieurs (délibération)
- Personnel communal : modification du tableau des effectifs :
 - . Avancement de grade (délibération)
 - . Changement de filière (délibération)
- Permanences des Elections régionales - Scrutins des 6 et 13 décembre 2015
- Questions diverses

Adoption du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 21 octobre 2015

Le Maire soumet à approbation le procès-verbal de la séance du 21 octobre. Ne faisant l'objet d'aucune remarque particulière, il est adopté à l'unanimité.

Projet du lotissement François Bordais – Schéma d'aménagement global - Commission urbanisme

Le Maire et Michel BRARD, adjoint à l'urbanisme, présentent l'état d'avancement de l'étude de conception du futur lotissement François Bordais réalisée par le bureau d'études Atelier du Marais et la commission urbanisme.

Un diagnostic a été posé sur sa position centrale, son environnement déjà urbanisé, l'existant en voirie, cheminements piétonniers, sur les cônes visuels et son positionnement au regard du PLU.

Ensuite une réflexion a été menée sur les orientations avec plusieurs scénarios pour aboutir sur un schéma global d'aménagement avec :

- Un découpage parcellaire diversifié et dynamique – Sont prévus : des logements location-accession à la propriété – des logements locatifs et ensuite des lots accession à la propriété libres de construction.
- Des unités de voisinage intimistes et liées à l'espace public
- Des liaisons vertes – coulée verte : cône visuel
- Un développement de la trame piétonnière et un faible développé routier.

Le conseil municipal valide ce schéma global d'aménagement proposé.

Projet de terrain de football –

Michel BRARD présente l'avant-projet détaillé du terrain de football tel que défini avec le bureau d'étude et la commission des sports. Des visites de réalisations situées autour de Rennes ont eu lieu et ont permis d'affiner le projet.

L'estimation à l'A.P.D. par le bureau d'études s'élève à :

- Terrain synthétique : 598 054 € HT
- Club house : 116 501€
- Vestiaires football : 96 000 €

La question se pose de savoir s'il faut réaliser les vestiaires de football en même temps compte tenu du montant estimatif des travaux.

Anne LEGOUBÉ demande un comparatif du chiffrage entre ceux annoncés à la prise de décision et maintenant.

Michel BRARD indique que de nouveaux éléments sont à prendre en compte :

- Obligation de changer les pare - ballons
- Qualité du gazon synthétique : gamme moyenne haute
- En phase APD : tous les aménagements sont prévus.

Nicolas HARDY ne remet pas en cause le projet, mais le coût estimé qui augmente de plus en plus.

Cécile BOULDE est du même avis et pense qu'il faudrait mettre une marge à l'étude de faisabilité.

Michel BENEDETTI pense que par expérience chaque dossier augmente au fur et à mesure de son étude et qu'il faudrait attendre les résultats de l'appel d'offre.

Le conseil municipal valide le lancement de la consultation pour le terrain et le club house en tranche ferme et les vestiaires en tranche conditionnelle. La décision de réaliser les vestiaires sera prise au vu des résultats de la consultation des entreprises.

Le Maire rappelle le marché de maîtrise d'œuvre passé avec le Bureau d'études Sports Initiatives – VAAS, conformément à la délibération du conseil municipal du 1^{er} juillet 2015.

Ce marché concerne le projet de terrain de football synthétique et d'un foyer buvette au montant de 22 000 € HT en tranche ferme et de 6 000 € HT en tranche conditionnelle – offre de base structure légère.

Le Maire indique qu'au fur et à mesure de la réflexion sur le projet, il est apparu plus opportun de s'orienter vers la construction d'une structure foyer-buvette – vestiaires – en dur.

Il propose donc les modifications suivantes :

- Prestations modifiées Tranche ferme :
 - o Maîtrise d'œuvre réalisation du terrain de football synthétique et foyer buvette en structure dure : + 3 000 € HT
 - o Modification tranche conditionnelle – réalisation d'un vestiaire – phase APS et APD intégrées à la tranche ferme du marché + 3 549.30 € HT
- Prestations modifiées tranche conditionnelle :
 - o Moins-values – 1 339.30 € HT (phases APS et APD structure légère)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accepter l'avenant n° 1 tel que défini ci-dessus
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document à intervenir, notamment l'avenant à passer avec le bureau d'études SPORTS INITIATIVES.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget, section d'investissement, opération 22, article 202.

Projet du bâtiment de l'ancien presbytère

Le Maire et Catherine LÉBOUCQ, Adjointe aux affaires scolaires et sociales, donnent un compte-rendu des rencontres avec une représentante de l'Agence Régionale de la Santé – ARS – et avec les médecins exerçant sur la commune concernant l'accueil éventuel d'activités professionnelles en para médical.

L'ARS considère que la commune peut être attractive à l'installation de professions para médicales compte tenu de la présence de médecins en activité.

Les médecins n'ont pas fait part de besoins spécifiques. Ils sont au nombre de 3 et exercent sur 2 cabinets dans les locaux du Docteur Colombé. Le secrétariat pour la prise de rendez-vous est relié à un centre d'appel à Rennes.

Terrain TOREL :

Le représentant des Maisons GUILLAUME, Monsieur PETIT, demande à la commune de préciser sa demande au niveau des cellules, ses souhaits et un engagement.

Une DIA – Déclaration d'Intention d'Aliéner – est en cours et porte sur la totalité du terrain soit 1 220 m².

Les membres du conseil municipal pensent :

- qu'il ne faut pas s'engager sur la totalité du terrain, le projet de cellules pour l'activité para - médicale n'étant pas abouti
- Qu'il est cependant intéressant pour la commune d'acquérir la partie située en bordure de la voirie en réserve foncière vue sa centralité.

Le délai de préemption est de deux mois et expire donc le 28 décembre. Le Maire reprend contact avec Monsieur PETIT dans ce sens.

Compte rendu de la commission des affaires scolaires et sociales

Catherine LEBOUQC fait état des thèmes abordés lors de cette commission : point sur les TAP- Temps d'activités périscolaires depuis la dernière rentrée – compte rendu du dernier conseil d'école – rencontre avec le responsable de RESTECO, prestataire de service des repas à la cantine scolaire- rencontre avec la Confédération Syndicale des Familles pour la mise en place d'un Espace Jeux rencontre pour les enfants de 0 à 3 ans.

Compte rendu de la commission Espaces Verts

Cécile BOULDE, Adjointe aux espaces verts, donne le compte rendu des questions étudiées lors de cette commission : travaux manuels des enfants de TAP pouvant être intégrés dans des espaces verts ou parterres et illuminations de Noël.

Concours villes et villages fleuris :

La Région qui attribue les fleurs ne le fait que tous les 3 ans. Il est à noter que les réalisations qui obtiennent la fleur ont mis en scène des parterres ou ont réalisé des scénographies.

Entrée de la voie verte sur la rue du Couesnon : une solution d'aménagement en jardinière ou en prairie fleurie est en cours d'étude pour une mise en place en 2016.

Pour l'illumination du carrefour près de la boulangerie, du bar, du salon de coiffure le choix ne va pas pouvoir se réaliser faute de stock chez le fournisseur. A la place, va être installé sur le kiosque un motif « Joyeuses fêtes ».

Schéma de coopération Intercommunale

Le Maire explique que le projet communiqué par la Préfecture et sur lequel le conseil municipal doit se prononcer n'est pas exact dans le retracé du vœu de la commune de Javené intervenu en séance du 30/09/2015.

Les services de la Préfecture ne souhaitent pas modifier leur document.

Le Maire propose donc de repousser la délibération à la prochaine séance

Subventions – TAPS – Intervenants extérieurs

Catherine LEBOUQC rappelle que dans le cadre des activités en Temps Périscolaires – TAP- consécutifs aux dispositions des nouveaux rythmes scolaires, des associations locales interviennent pour des animations auprès des enfants.

Elle propose de verser une subvention à chacune des associations intervenantes.

Le conseil municipal, considérant la nécessité de faire appel à des expériences extérieures (sensibilisation au langage des signes pour les mal - entendant - musique gallo), décident de verser les subventions aux associations comme suit :

- AASALP 35 – Amicale des Anciens salariés de l'association Le Parc : 100 €
- Bang'Gallo : 40 €
- Pourquoi pas moi : 120 €

La dépense correspondante sera imputée en section de fonctionnement, à l'article article 6574

Personnel communal : modification du tableau des effectifs

Avancement de grade

Le Maire indique qu'un agent du service technique remplit les conditions, notamment d'ancienneté, pour obtenir un avancement de grade tel que le prévoit le statut du personnel et peut donc prétendre à une nomination au grade d'Adjoint technique principal 2^e classe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de modifier le tableau des effectifs en transformant le grade d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe en grade d'adjoint technique principal de 2^e classe.
- de fixer la date d'effet de cette décision au 1^{er} janvier 2015.
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document à intervenir, notamment l'arrêté portant avancement de grade.

Changement de filière

Le Maire informe le conseil municipal :

Aux termes de la loi n° 84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services. De même, la modification du tableau des effectifs afin de permettre les avancements de grade relève de la compétence de l'assemblée délibérante.

Enfin,

- Les suppressions d'emplois
- Les modifications excédant 10% du nombre d'heures de service hebdomadaire et/ou ayant pour effet de faire perdre le bénéfice de l'affiliation à la CNRACL

Sont soumises à l'avis préalable du Comité Technique (Paritaire).

Le Maire propose au conseil municipal :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-3 1° et 2°

Vu le décret n° 88-145 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu la saisie de la CAP en date du 5 novembre 2015,

Considérant la nécessité de créer un emploi permanent en filière animation compte tenu du besoin pour l'animation au Centre de Loisirs - ALSH- des activités des Temps périscolaires – TAP- pour la surveillance de cour, du temps d'étude et l'accompagnement des élèves en sortie à l'école publique

En conséquence, la création d'un emploi permanent d'animation, présentement au grade d'adjoint d'animation de 2^e classe, à temps complet à raison de 35/35^e pour l'exercice des fonctions :

- Etude surveillée des élèves de l'école publique
- Surveillance cour et accompagnement des élèves en sortie
- TAP – Temps d'Activités Périscolaires-
- ALSH : directrice adjointe

A compter du 1^{er} janvier 2016.

Le régime indemnitaire en vigueur sur la commune est applicable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'adopter la proposition du Maire
- de modifier le tableau des emplois
- d'inscrire au budget les crédits correspondants
- que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{er} janvier 2016
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document à intervenir, notamment l'arrêté portant avancement de grade.

Informations diverses

Michel BENEDETTI informe de la proposition chiffrée de mission de Maîtrise d'œuvre établie par le bureau d'études INFRACONCEPT – Cesson sévigné- pour le réaménagement de la rue du stade. Le taux proposé est de 4.25 %.

L'étude et les demandes de subventions seront réalisées en 2016.

Le conseil municipal prend acte de cette information.

Il précise qu'il a fait état des odeurs constatées auprès du comité de suivi de l'entreprise SOLEVAL –ATEMAX.

Les copies des courriers reçus émanant des deux directeurs vont être transmis à la DREAL

Il indique également que le nombre de membres du comité des nez n'est plus que de 7.

Michel BENEDETTI rappelle l'obligation réglementaire d'apposer le drapeau de la république sur le mur de l'école publique ainsi que le drapeau européen et la devise –Liberté Egalité Fraternité.

Le Maire précise que plusieurs enfants étaient présents à la cérémonie du 11 novembre suite à l'information donnée par lui-même et Victor SAUDRAIS, Président des Anciens Combattants, en intervenant dans les classes de l'école.

Le Maire informe de l'accueil au service technique d'un jeune en TIG – Travail d'Intérêt Général – pour 35 heures.

Il fait un point sur la présence des Gens du voyage à la Grande Marche : la famille VADOCHÉ s'est agrandie par l'arrivée de frères et sœurs. Le délai donné est jusqu'au 25 novembre.

Permanences des élections régionales

Le tableau des permanences des conseillers municipaux est établi comme suit :

Scrutin du dimanche 6 décembre 2015 :

	8h	10h30	13h	15h30	18h
Bureau 1	Marc LIBERT Jean-Luc VALLET	Aline JOSSE Michel BRARD	Jean-Marc COSTENTIN Karine HUART Anne LEGOUBÉ	Charles DAVENEL Bernard DELAUNAY	
Bureau 2	Catherine LBOUCQ	Patricia PAUTONNIER Anne-Marie VEILLÉ	Michel BENEDETTI Cécile BOULDÉ	Michel BRARD Nicolas HARDY	Michel BRARD Cécile BOULDÉ

Dépouillement : Michel BRARD – Cécile

Scrutin du dimanche 13 décembre 2015 :

	8h	10h30	13h	15h30	18h
Bureau 1	Sébastien TROUVÉ Marc LIBERT Anne-Marie VEILLÉ	Karine HUART Cécile BOULDÉ	Anne LEGOUBÉ Madeleine DENIS	Aline JOSSE Charles DAVENEL Bernard DELAUNAY	
Bureau 2	Catherine LBOUCQ Nicolas HARDY Jean-Luc VALLET	Christian THÉBAULT Dominique FROC	Jean-Marc COSTENTIN Michel BENEDETTI	Patricia PAUTONNIER Madeleine DENIS	Jean-Luc VALLET

Il est demandé par plusieurs conseillers municipaux la pose d'un panneau dans le bureau de vote indiquant l'obligation pour l'électeur de fournir une pièce d'identité.

Calendrier :

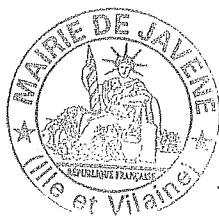
- prochain conseil municipal : mercredi 9 décembre 2015
- Bureau municipal : mercredi 25 novembre à 18h30
- Commission des Affaires scolaires et sociales : Jeudi 10 décembre 2015 à 20h30
- Commission des Espaces verts : Lundi 30 novembre 2015 à 18h30

Le Maire rappelle la date du repas qui aura lieu le 11 décembre à 18h30 à Vendel. Sébastien TROUVÉ s'excuse de son absence.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.

Le secrétaire,

Michel BENEDETTI



Le Maire,

Bernard DELAUNAY